

Je sais que le leader à la Chambre conviendra que tous les problèmes ne sont pas soulevés par un seul parti, mais par des membres de tous les partis. Il n'a qu'à en parler à certains membres de son propre parti pour se rendre compte de la difficulté en cause, car tous les Canadiens se préoccupent de la question.

Cela importe beaucoup dans notre discussion. Je réponds rapidement aux remarques du leader à la Chambre en ce moment, mais il pourrait en résulter un problème un tant soit peu litigieux. Si l'on pouvait régler cette question à l'amiable, la solution en serait probablement beaucoup plus facile. Toutefois, en procédant de cette façon-ci avant que ne soit établi le comité des travaux et avant que les leaders à la Chambre ne tiennent leur réunion, le gouvernement laisse de fait entendre que nous allons donner avis qu'advenant que la clôture s'impose pour en finir à ce sujet, on y aura recours.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons pris position au sujet de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Nous avons signalé les difficultés qui existent dans cette loi, difficultés dont se rendent compte maintenant les membres du parti du leader de la Chambre et le gouvernement. Le présent débat soulèvera certains problèmes.

M. l'Orateur: A l'ordre!

[Français]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, pour faire suite aux remarques que le leader du gouvernement a faites cet après-midi, lorsqu'il a déclaré, par exemple, que 33 pétitions avaient été présentées à la Chambre relativement à la révision des limites des circonscriptions électorales, telles que présentées par les diverses commissions fédérale-provinciales, je veux signaler à l'attention de l'honorable ministre le fait que 158 députés fédéraux de tous les partis politiques à la Chambre se sont opposés aux délimitations proposées par ces différentes commissions fédérale-provinciales.

Monsieur l'Orateur, j'ai inscrit au *Feuilleton* de la Chambre, sous la rubrique Bills publics, le bill numéro C-143, intitulé loi abrogeant la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, lequel traite du sujet dont il est question à l'heure actuelle.

Or, le leader du gouvernement accepterait-il que mercredi, par exemple, nous commençons par étudier ce bill, après avoir obtenu le consentement unanime de la Chambre, pour savoir ce dont les députés fédéraux, libéraux, conservateurs et autres, veulent discuter ou discuter en l'occurrence?

Monsieur l'Orateur, je comprends que le leader a déclaré qu'il y avait 33 péti-

[M. Woolliams.]

tions, c'est-à-dire que 158 députés fédéraux ne sont pas du tout satisfaits des nouvelles délimitations fédérales proposées par les commissions fédérale-provinciales.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien que le ministre des Travaux publics soit clair et précis à ce sujet. Nous n'accepterons pas une motion visant à limiter le temps du débat et à imposer la camisole de force à quelque membre que ce soit à la Chambre. Nous voulons qu'il soit précis et qu'il donne à la Chambre la chance de se prononcer librement sur les nouvelles délimitations des circonscriptions électorales.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette devoir interrompre l'honorable député. Je dois lui dire, ainsi qu'aux autres membres de la Chambre, qu'il n'y aurait pas lieu, à ce moment-ci, de soulever une discussion. Il n'y a pas de motion soumise à la Chambre. La proposition de l'honorable ministre des Travaux Publics (M. McIlraith) a précisément pour but de faire considérer les arguments des honorables députés par le comité spécial. C'est là la suggestion faite par le ministre. Nous ferions erreur, dans les circonstances, de poursuivre un débat sur la substance de la question des délimitations quand nous n'avons qu'une simple suggestion faite en vertu de l'article 15(A) du Règlement, et j'inviterais les honorables députés qui ont des représentations à formuler, dans le sens de celles que vient de faire le député de Villeneuve (M. Caouette), et qui méritent sans doute toute la considération possible, de les soumettre à ce comité pour étude, quand il sera en fonction.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

N'auriez-vous pas dû, dans les mêmes circonstances, rappeler le ministre des Travaux publics à l'ordre? Je ne crois pas qu'il avait la permission de traiter du sujet comme il l'a fait tout à l'heure.

M. l'Orateur: J'ai l'impression que le ministre voulait expliquer pourquoi il voulait faire cette proposition à la Chambre. Il n'y avait pas d'obligation de sa part de le faire, mais il l'a fait par simple courtoisie envers la Chambre.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Si le leader du gouvernement avait présenté cette proposition dans le but de la faire étudier par la Chambre, il n'en avait peut-être pas le droit. Or, je crois, comme vous l'avez indiqué, qu'il l'a fait par courtoisie. Par ailleurs, si on lui accorde le droit de faire cette proposition, je suis d'avis que nous avons le droit de dire pourquoi nous ne l'acceptons pas.

M. l'Orateur: A l'ordre! Les suggestions qui pourraient être faites par tous les honorables